

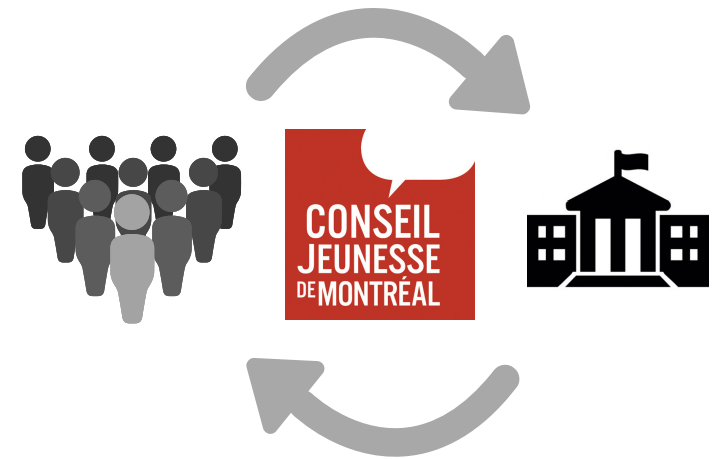
MÉMOIRE SUR L'AVENIR DU PARC JEAN- DRAPEAU

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
par le Conseil jeunesse de Montréal
3 octobre 2018



C'EST QUOI LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL ?

Une instance consultative qui représente les intérêts des jeunes de 12 à 30 ans auprès des élu.es montréalais.es.



À travers ses activités, le CjM :

- Conseille la mairesse et le comité exécutif sur toutes les questions relatives aux jeunes;
- Assure la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale;
- Donne la parole aux jeunes Montréalais et Montréalaises;
- Offre aux jeunes un accès au pouvoir décisionnel;
- Participe à la détermination des priorités jeunesse municipales.

DÉMARCHE

- Expertise du CjM et recommandations déjà formulées autour des enjeux de gouvernance des instances municipales, de participation citoyenne, de mobilité et d'utilisation des espaces vacants, etc.
- Participation aux soirées thématiques pour mieux connaître les différents enjeux autour du parc Jean-Drapeau



1. Siègè réservé à un.e jeune au CA de la Société du parc Jean-Drapeau

- Contexte propice pour mettre en place une telle recommandation
- Loi 693 adoptée en décembre 2016 à l'Assemblée nationale du Québec
- Sélection selon compétences et expériences (et non seulement comme représentant jeunesse)

2. Ciblage des jeunes dans les communications

- Les jeunes doivent être informé.es afin de favoriser leur participation
- Les outils existent déjà (e.g., l'Espace jeunesse)

3. Création d'un comité des usager.es (organe consultatif du CA)

- Pousser ce qui se fait déjà à un autre niveau
- Faire le pont entre la population et le CA

4. Accessibilité économique du parc

- S'assurer que le parc et son offre de services soient abordables afin d'en favoriser l'attractivité et la fréquentation

5. Aménagement plus naturel et sécuritaire, qui incite à la fréquentation du parc

- Milieu naturel
- Bornes de sécurité hautement visibles
- Espaces sécuritaires (« safe spaces ») pour clientèles à risque



6. Offre de services adaptée aux jeunes

- Offre alimentaire présentant une diversité de choix et de prix
- Offre d'activités bonifiée, surtout en saison froide
- Nouvelles infrastructures disponibles pour encourager la relève artistique montréalaise

7. Patrimoine du parc

- Revitalisation des bâtiments actuels avant toute nouvelle construction

8. Utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés

- Innovation et implication de partenaires externes, dont des jeunes

9. Meilleure cohérence dans les transports sur les îles

- Réseau cohérent favorisant la cohabitation des différents modes
- Découverte du parc par le transport actif
- Poursuite des efforts d'amélioration des services offerts aux personnes à mobilité réduite

10. Circulation automobile

- Interdiction de la circulation de transit

11. Accroissement la desserte BIXI

- Expansion du réseau actuel de BIXI
- Déplacements actifs à l'intérieur du parc
- Accès à la plage et au quartier des athlètes

12. Développement de modes de transport alternatifs

- Succès des navettes fluviales dans l'Est (la clé : publicité)

CONCLUSION

- Gouvernance
- Aménagement, activités et offre de services
- Transport et mobilité
- Un rêve de jeunesse...(téléphérique)
 - Emblème contribuant au rayonnement international du parc Jean-Drapeau
 - Amélioration de la desserte du parc
 - En partenariat avec les autres paliers de gouvernement

